Image not found or type unknown

Procédure prud'hommes mais fin de l'assurance

Par **damien80**, le **30/04/2015** à **19:34**

Bonjour,
Voilà ma situation, je vais engager une procédure aux prud'hommes contre mon ancien employeur. Je me suis renseigné avec mon assurance habitation qui prend en charge une partie des frais d'avocat (prix avocat: 2000€).
Problème : je pars à l'étranger en juillet pour y vivre, et donc fin juin mon assurance habitation sera résilié. Si je lance la procédure avant, est ce que cela sera OK? Comment dois-je faire pour que l'assurance me dise pas que je n'ai aucune aide de leur part?
Merci de votre aide.
Damien

Par **P.M.**, le **30/04/2015** à **20:49**

Bonjour,
Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...
Il faudrait examiner les dispositions exactes du contrat mais a priori une résiliation ultérieure n'a pas de conséquence...

Par **damien80**, le **05/05/2015** à **16:33**

Merci.
Je ne pourrais pas aussi être présent pour la conciliation avec l'employeur. Est-ce une obligation ou du fait que je sois à l'étranger cela ne pose pas problème ?
Merci

Par **P.M.**, le **05/05/2015** à **16:59**

Bonjour,
Il faudrait demander conseil à l'avocat car comme demandeur, si personne ne vous représente, l'affaire risque d'être radiée du rôle...

Par **damien80**, le **05/05/2015** à **19:48**

L'avocat me dit qu'avec un justificatif comme quoi je travaille à l'étranger cela devrait être bon. Mais ça m'inquiète

Par **P.M.**, le **05/05/2015** à **19:55**

Il faudrait quand même faire confiance à votre avocat car si vous êtes représenté et avec un justificatif cela devrait être bon...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés